

Direction de l'Education et des lycées

2019/11/00723

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU le Code général des collectivités Territoriales
- VU le Code de l'Education,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public
- VU l'arrêté n°2019/08/00433 du 30 août 2019 portant délégation de signature
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n°CP-2019-06/10-88-3066 du 28 juin 2019, relative à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement des EPLE,

- VU la proposition faite par le Conseil d'Administration du TLP143 - LYCEE LA MARTINIÈRE DIDEROT

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les tarifs de restauration et d'hébergement du TLP143 - LYCEE LA MARTINIÈRE DIDEROT, pour l'année 2020 sont fixés selon le tableau ci-joint.

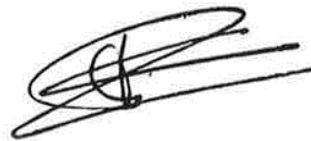
Article 2 : Monsieur le directeur général des services, Madame la Payeure Régionale, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Région.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2019

Pour le Président et par délégation

Le Directeur



Marc CHILE

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2020

Code Région et nom de l'établissement :

TLPU143 - LYCEE LA MARTINIÈRE DIDEROT

CATEGORIES	TARIFS 2020	AUGMENTATION
Tarif ticket élèves	4,02	1,80%
FORFAIT DP 5 JOURS	553,32	0,00%
FORFAIT DP 4 JOURS	445,20	0,00%
FORFAIT DP 3 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT DP 2 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT DP 1 JOUR	0,00	0,00%
FORFAIT INTERNAT 5 JOURS	1652,64	1,80%
FORFAIT INTERNAT 4 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT INTERNAT 3 JOURS	0,00	0,00%
FORFAIT INTERNAT 2 JOURS	0,00	0,00%
INTERNE / EXTERNE	0,00	0,00%
INTERNE / HEBERGE	0,00	0,00%
Tarif personnel région	3,21	
AED, contrats aidés, personnels Etat de catégorie C	3,21	
Personnels ETAT catégorie A et B indice <453	4,12	
Personnels Etat de catégorie A ou B indice >=454	4,94	
Badges jetables commensaux extérieurs	7,00	
Nuitées	11,00	

